

QUELQUES REMARQUES

Certains ne manqueront pas de s'étonner que le TRIDUUM PASCAL soit célébré dans la même église. Cette manière de faire est fidèle à la tradition de l'Eglise. Quelques paroisses de Meuse ont cette pratique, en particulier une paroisse voisine.

SE MARIER A L'EGLISE

La première démarche est de téléphoner à l'abbé Michel Berton.
0683157792-m.berton@wanadoo.fr.



Au préalable, il est nécessaire d'avoir la date et l'heure que vous souhaitez. La célébration du mariage est tarifée, le montant est de 160 euros. C'est l'occasion de participer à la vie matérielle de l'Eglise. Cette somme est répartie entre le diocèse et la paroisse.

ETRE BAPTISE

On peut être baptisé à tout âge. De quelques mois à l'âge adulte. La demande est à faire à l'abbé Berton. (contact plus haut)



LA CATECHESE

On peut inscrire son enfant dès le CE1. La première communion est en général dans l'année du Cm1. La profession de foi l'année de la 5ème et la confirmation en fin de 3ème.



LES FUNERAILLES CATHOLIQUES

Quand un décès survient, la première démarche est à faire vers une entreprise de pompes funèbres. Il joindront le prêtre en votre présence afin de fixer le jour et l'heure de la célébration. Cette célébration sera préparée dans une rencontre avec une équipe paroissiale d'accompagnement des familles en deuil, le prêtre y sera présent. Cette célébration est tarifée, le montant est de 160 euros. C'est l'occasion de participer à la vie matérielle de l'Eglise. Cette somme est répartie entre le diocèse et la paroisse.



VŒUX-GALETTE	11 janvier 15H30	ROMAGNE
CHOUROUTE	2 FEVRIER	VITTARVILLE
LOTO	8 MARS	DAMVILLERS